#### COMMUNE TROISVILLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2016 – 20 heures Membres du Conseil Municipal

NOM	PRENOM	PRESENTS	PROCURATION
DOSIERE	JEAN-MARC	X	
BLARY	GUISLAINE	X	
BRICOUT	JEAN-CLAUDE	X	
QUENNESON	JEAN-MICHEL	X	
DYPRE	FRANCK	X	
WALLEZ	ODILE	X	
CATHIER	CHRISTOPHE	X	
TIMOLEON	PATRICE	X	
SUXDORF	RICHARD		CATHIER Christophe
BURLION	VALERY	X	
ROELS	PASCAL	X	
BRICOUT	NADINE	X	
PRUVOST-	NATHALIE	X	

#### DEROULEMENT DE LA SEANCE

Compte rendu de la réunion du 05.02.2016 approuvé à l'unanimité.

## 1. SIVU Murs Mitoyens : demande d'adhésion de commune – Avis du conseil municipal

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de FLESQUIERES à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

# 2. Reprise d'une concession abandonnée

Le conseil municipal, réuni sous la présidence Monsieur Jean-Marc DOSIERE, Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise, par la commune de la concession délivrée au nom de Mademoiselle DENHEZ Liliane dans le cimetière communal, terrain n° 217, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R.2223-12 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, **Délibère** 

Art 1<sup>er</sup> : Monsieur le maire est autorisé au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, la concession ci-dessus indiquée en état d'abandon.

Art 2 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### 3. Travaux au cimetière –terrain 354 L

Le conseil municipal accepte de devis des Pompes Funèbres Lefort, pour un montant de 340 €, sous réserve d'une fosse ou caveau présent et du nombre de corps présents.

Le conseil municipal autorise le maire à faire payer la concession au prix coutant des travaux aux futurs concessionnaires.

#### 4. Automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires.

Le maire informe le conseil municipal, que conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat, le taux des indemnités de fonction allouées aux maires, est, à compter du 1er janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond prévu à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) repris ci-dessous :

De 500 à 999 habitants : 31 % de l'indice 1015.

Le maire propose au conseil municipal de redéfinir le régime indemnitaire des autres élus municipaux. Il propose donc que le régime indemnitaire des adjoints soit identique à la délibération du 12 avril 2014.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

Le maire propose de reverser à la commune la différence entre la nouvelle indemnité nette et l'ancienne sous forme de don

#### 5. Création d'un poste de CUI-CAE

## Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI à temps non complet pour exercer dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Agent polyvalent : Nettoyage des bâtiments communaux

Durée du contrat : 12 mois renouvelable dans la limite de 21 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures. Rémunération : SMIC

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

• **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent – nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi »d'une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 21 mois pour 20 heures par semaine.**et** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. L'agent devra être titulaire du BAFA pour pouvoir effectuer des remplacements à l'accueil périscolaire et dans le cadre des NAP

**ADOPTÉ**: par 10 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (O. Wallez, C. Cathier, R. Suxdorf)

### 6. Compte Administratif 2015

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Guislaine BLARY, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif de 2015, dressé par Monsieur Jean-Marc DOSIERE, Maire, lequel se résume ainsi :

Section de Fonctionnement :

En recettes	536 223.46 €
En dépenses	528 026.07 €
Excédent de clôture	+ 35 197.39 €
Section d'investissement	
En recettes	550 173.06€
En dépenses	263 848.78 €
Excédent de clôture	286 324.28 €
Excédent global de clôture	321 521.67 €

Après s'être fait présenter le compte administratif, le conseil donne acte au Maire, de la présentation faite du compte administratif, par 10 voix « POUR » et 2 abstentions (Cathier, Suxdorf).

## 7. Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## 8. Compte Administratif du CCAS 2015

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Guislaine BLARY, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif du CCAS de 2015, dressé par Monsieur Jean-Marc DOSIERE, Maire, lequel se résume ainsi :

Excédent global de clôture

1 464.30 €

Après s'être fait présenter le compte administratif, le conseil donne acte au Maire, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif.

## 9. Compte de Gestion du CCAS du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## 10. Affectation du résultat de l'exercice 2015

TOTAL AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION	N DE L'EXERCICE 2015
Résultat à affecter = (hors restes à réaliser) EXCEDENT AU 31/12/2015	A DE LE EMERCICE 2010
	+ 138 393.44
Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) au 001	+ 1 016.81
Solde des restes à réaliser d'investissement	69 208.09
Report en fonctionnement R 002	138 393.44

## 11. **Infos**

- Demain : journée chemins propres organisé par Réagir

- Plantations « chemin de derrière les haies » dans le cadre de la trame verte et bleue semaine 15.

Fin de séance: 22 h 20